

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 20 Juin 2019

11265

■ Budget Assainissement - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération relative à la dilatation du réseau d'eaux usées rue Robert Schuman à Marignane

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le réseau existant dans la rue Robert Schuman à Marignane en bordure du canal de Marseille au Rhône est de dimension et de nature disparates dont une partie en amiante ciment. Des dysfonctionnements dans sa partie la plus réduite sont observés, avec des rejets dans le milieu naturel à proximité de l'étang de Bolmon.

Il est donc nécessaire pour protéger un milieu naturel classé en espace naturel sensible et site d'intérêt communautaire Natura 2000, de faire cesser cette pollution en procédant au remplacement de la conduite existante par une nouvelle canalisation de diamètre supérieur sur environ 950 ml.

Le montant prévisionnel des études et travaux est de 1 200 000,00 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code de la Santé Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 18 juin 2019 ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser la dilatation du réseau d'eaux usées de l'avenue Robert Schuman à Marignane.
- Qu'il convient de créer et d'affecter une opération spécifique.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une opération relative à la dilatation du réseau d'eaux usées de l'avenue Robert Schuman à Marignane d'un montant de 1 200 000 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le Budget annexe de l'Assainissement du Territoire Marseille Provence: Programme Assainissement – Code AP 191111AS - Sous-Politique F110 – Opération 2019105600 - Natures 2031 et 2315.

L'échéancier prévisionnel des Crédit de Paiement s'établit ainsi :

- Année 2019 : 25 000 euros HT
- Année 2020 : 45 000 euros HT
- Année 2021 : 300 000 euros HT
- Année 2022 : 830 000 euros HT

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Budget annexe de l'Assainissement - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération relative à la dilatation du réseau d'eaux usées rue Robert Schuman à Marignane

Le réseau existant dans la rue Robert Schuman à Marignane en bordure du canal de Marseille au Rhône à Marignane est de dimension et de nature disparates dont une partie en amiante ciment. Des dysfonctionnements dans sa partie la plus réduite sont observés, avec des rejets dans le milieu naturel.

Il est donc nécessaire de faire cesser cette pollution en procédant au remplacement de la conduite existante.

Description du projet :

Le projet consistera à :

- déposer ou abandonner de la conduite existante ;
- poser la nouvelle canalisation ;
- reprendre tous les branchements existants sur un linéaire de 950 ml environ dont 425 ml environ en amiante ciment.

Afin de réaliser les études et les travaux correspondants, il est proposé la création et l'affectation d'une opération, au Budget Annexe de l'Assainissement du Territoire Marseille Provence, d'un montant de 1 200 000,00 € HT. La répartition prévisionnelle des crédits de paiement, sur les années 2019 à 2022 est précisée dans le tableau ci-après.

CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
25 000 €	45 000 €	300 000 €	830 000 €

Enjeux pour la Métropole

L'objectif de la présente opération est de protéger un milieu naturel classé en espace naturel sensible et site d'intérêt communautaire Natura 2000.